

**ASSEMBLÉE NATIONALE**6 février 2025

---

REFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE  
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 211

présenté par  
Mme Panot, Mme Hignet, M. Laisney, M. Le Coq et Mme Mesmeur  
à l'amendement n° 15 de M. Taché

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.